

LE 19 MAI À MÉNIL-EN-XANTOIS (88)

L'Univers des Fourragères dans sa version printanière

Offrir à leurs clients des références locales sur les variétés fourragères, c'est l'objectif de la plateforme mise en place par Avenir Agro à Ménil-en-Xantois (88). «*Le but de ce projet, ce n'est pas uniquement de parler des fourragères, mais aussi et surtout de les tester en conditions locales*», nous confiait Nicolas Liothaud, responsable fourragères au sein d'Avenir Agro, à l'occasion de la première édition de l'Univers des Fourragères, qui s'est déroulée en octobre dernier.

La plateforme a été installée, pour trois ans, sur un terrain de 8 ha, appartenant à un agriculteur. Elle accueille quatre pôles : les cultures de courte durée, les cultures de longue durée, les engrais verts ainsi qu'un essai système. Sur le pôle des cultures de courte durée, Avenir Agro teste des variétés de ray-grass italiens, divers méteils et dérobées, ainsi que des seigles et sorghos. Sur le pôle des cultures longue durée, le

négoce a implanté des graminées pures, des mélanges graminées-légumineuses et des mélanges de légumineuses. Que ce soit pour les cultures de courte ou de longue durée, l'équipe compare deux types de fertilisation ainsi qu'une conduite en semis direct ou avec travail du sol. Ce printemps, Avenir Agro a également implanté un essai variétés maïs dans le cadre du réseau national Actura. «*Nous testons près de 120 variétés*», indique Nicolas Liothaud.

Et parce qu'on n'observe pas la même chose à l'automne et au printemps, Avenir Agro convie les agriculteurs, le 19 mai, pour découvrir la plateforme sous un nouveau jour. «*Nous accueillons également plusieurs marchands privés de matériels dédiés à la culture de l'herbe*».

Rendez-vous sur la plateforme «L'Univers des Fourragères» à Ménil-en-Xantois (88), jeudi 19 mai, de 9h30 à 16h. Visite libre, repas possible sur place, assuré par les JA de Mirecourt.

CRISE DU PORC

Ouverture du guichet deuxième enveloppe

Les éleveurs de porcs peuvent demander, jusqu'au 15 mai sur le site de FRANCEAGRI-MER, l'aide à la trésorerie dite «volet 2», prévue dans le cadre du plan d'urgence annoncé par le gouvernement fin janvier. Comme prévu, ce dispositif s'adresse aux producteurs spécialisés (plus de 20 % du chiffre d'affaires pour l'atelier porcin) et ayant élevé au moins 500 porcins en 2021 (200 animaux pour les éleveurs bénéficiaires de l'ICHN).

Autre condition : l'éleveur -ou son organisation de producteurs- doit avoir proposé à son abatteur un contrat conforme à la loi EGALIM 2.

Les dossiers seront «pris en compte dans l'ordre d'arrivée

jusqu'à épuisement des crédits», précise FRANCEAGRI-MER.

L'aide du «volet 2» est dotée de 175 M€, elle vient compléter une première enveloppe de 75 M€ d'aide à la trésorerie et 20 M€ d'exonérations MSA.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre des aides COVID, la pandémie ayant provoqué «*la fermeture de certains circuits de distribution (restauration, NDLR) ou débouchés, notamment à l'international*», note FRANCEAGRI-MER. «*Dans ce contexte dégradé, la filière porcine fait face à une hausse des coûts de production combinée à une baisse des cours depuis septembre 2021, dégradant fortement la trésorerie des entreprises de la filière*».

EARL GUILLAUME, JAMETZ EN MEUSE

Autonomie alimentaire et certification Label : un contrat gagnant

Les organismes partenaires du projet ARPEEGE ont travaillé avec des fermes «pilotes» pour évaluer leur niveau d'autonomie alimentaire et identifier des pistes d'amélioration. Zoom sur l'exploitation de polyculture-élevage de Xavier Guillaume, naisseur-engraisseur en race Limousine, suivie par l'APAL.



Les soixante-sept vaches allaitantes de Xavier Guillaume reçoivent une ration mixte herbe-maïs épi, permettant à l'éleveur de s'affranchir de l'achat de correcteur azoté.

L'exploitation de 185 ha, située à Jametz en Meuse, disposait initialement d'un atelier allaitant et laitier, dont le bilan fourrager reposait essentiellement sur la production d'ensilage de maïs. Avec l'arrêt de la production laitière en 2011, Xavier Guillaume a décidé de sécuriser son revenu en valorisant ses femelles dans des filières à haute valeur ajoutée (Blason Prestige), dont le cahier des charges interdisait, à l'époque, les aliments fermentés pour la finition des animaux. Il a donc fallu revoir l'itinéraire technique de la production allaitante et faire le choix d'un système plus vertueux. Le troupeau allaitant déjà présent a doublé pour atteindre, à ce jour, soixante-sept vaches allaitantes.

Maïs épi et ensilage de prairies multi-espèces

Désormais, ce sont 10 ha de prairies temporaires multi-espèces qui ont été intégrés dans la rotation et qui permettent d'offrir aux animaux une ration équilibrée mixte herbe-maïs épi, en plus de réduire le salissement des parcelles.

Pour la reproduction, les femelles vêlent plus tôt à l'automne, ce qui permet de sortir les vaches au printemps sans les veaux. Ainsi, les transitions alimentaires sont limitées et les croissances des animaux améliorées.

D'un point de vue technico-économique, le changement de système, hormis l'implantation de la prairie temporaire, n'a pas engendré de coûts supplémentaires car le matériel et les moyens de stockage étaient déjà existants. Pour l'implantation de la prairie, le choix s'est orienté vers un mélange de graminées-légumineuses (ray-grass-trèfle et luzerne-trèfle) pour un coût de semences de 250 €/ha.

Grâce aux prairies, l'éleveur peut mieux gérer les surfaces destinées à la pâture (moins de refus observés). Des bénéfices économiques ont aussi été constatés, liés à la suppression de correcteur azoté. D'un point de vue environnemental, les leviers engagés ont permis d'améliorer l'empreinte carbone de l'exploitation, grâce à un meilleur stockage de carbone (prairies à la place d'une culture

annuelle) et une meilleure efficacité technique sur la productivité du troupeau.

Filière Label Rouge Blason Prestige

La filière Label Rouge Blason Prestige valorise les femelles de race Limousine, plus précisément les génisses lourdes âgées de plus de 28 mois et les vaches de moins de 10 ans. Le cahier des charges concerne les conditions d'élevage des animaux (race, âge, alimentation, logement, bien-être...). L'exploitation doit notamment avoir validé le diagnostic Boviwell (outil de mesure du bien-être des animaux). Les aliments fermentés auparavant interdits sont maintenant autorisés. Néanmoins, l'alimentation doit être certifiée 100 % non-OGM. La valorisation des animaux est locale, ils sont abattus et consommés en Grand-Est.

Quels constats et perspectives ?

Le bilan est plutôt positif pour l'éleveur. Cependant, «*quand la culture de maïs ensilage représente la principale ressource fourragère de l'exploitation, son arrêt doit s'anticiper avec beaucoup de précautions. Cela permet d'éviter des achats de fourrages notamment lors d'années climatiques extrêmes. Si c'était à refaire, l'arrêt de l'ensilage aurait dû être plus progressif*», explique Xavier Guillaume.

Afin de sécuriser le bilan fourrager lors d'années sèches, il envisage de semer un mélange de céréales et de protéagineux (méteil fourrager), afin de récolter un fourrage précoce et de bonne qualité.

Alexandre HENRY
Chargé de missions APAL

Intégrer des prairies multi-espèces dans la rotation

Atouts

Renforcement de l'autonomie alimentaire. Système résilient par l'arrêt de l'achat de correcteur azoté.

Contraintes

Mise en place du sursemis pour conserver le caractère productif des prairies. Parcelle hétérogène qui limite la rotation de la luzerne sur toutes les parcelles. Difficilement réalisable en prairies inondables.

Opportunités

S'affranchir de la volatilité des prix de marché en intégrant un débouché rémunérateur avec un prix fixé.

Menaces

Levier à envisager à condition que les prairies permanentes soient déjà valorisées correctement. Implantation délicate en situation climatique tendue.

RENDEZ-VOUS : SPÉCIAL HERBE

Dossier de la presse agricole de Lorraine

À paraître vendredi 20 mai

Contact : jl.masson@paysan-lorrain.com